

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 4 avril 2025

Le 4 avril deux mille vingt-cinq, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (11) : Tous les conseillers sauf Liliane CORDIER qui a donné pouvoir à Jean-Louis PROST, Magalie LECONTE qui a donné pouvoir à Franck FOIRET. ABSENTE : Claire LECONTE

Madame Séverine CRIBELIER a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Compte Administratifs 2024, compte de gestion 2024 :

Après lecture des réalisations, les comptes de gestion 2024 de la commune transmis par la trésorerie de CANY-BARVILLE est adopté à l'unanimité. Monsieur Le maire se retire pendant la délibération concernant le compte administratif 2024 de la commune, identique au compte de gestion, et qui est adopté à l'unanimité.

Fongibilité des crédits :

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose que :

[...] si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que monsieur le Maire est autorisé pour le budget 2025 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Budget Primitif 2025 :

Le budget de la commune s'équilibre à **904 896 €** en section de fonctionnement et **623 514.27 €** en section d'investissement. Vote à l'unanimité

Vote des taux :

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes :

- Taxe Foncière sur le bâti : 3.94 + le taux départemental : 25.36 est rajouté suite à la suppression de la taxe d'habitation) **soit 29.30**
- Taxe Foncière non bâti : 10.20 %
- C.F.E. (Cotisation Foncières des entreprises) : 7.39 %
- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, meublés : 5.03

Groupeement d'énergie avec le SDE76 :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler le groupeement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Energie 76 concernant l'achat de fourniture d'énergies. Accord à l'unanimité.

Sivos participation fluides :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du SIVOS de la Vallée de la Durdent, le président suite à réunion en Sous-préfecture a rappelé que les fluides des écoles (Eau, Electricité...) devaient être payés par les communes propriétaires des locaux (Paluel et Vittefleury). Il a ajouté que le SIVOS prenait en charge les fluides pour les cantines. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, refusent de prendre en charge les fluides au niveau de l'école et demandent la révision des statuts.

Régime indemnitaire – congés maladie :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération avait été prise lors du dernier conseil pour le rétablissement des primes à partir du 16ème jour lors d'un arrêt maladie. L'avis du Comité Social Territorial a été défavorable en raison du motif noté « intervention chirurgicale ». Le second passage au CST a privilégié le motif « hospitalisation » avec la transmission d'un bulletin de situation comme justificatif d'absence. Après en avoir délibéré les membres du conseil décident de supprimer la prime pour les arrêts maladie inférieurs à 15 jours et de rétablir la prime à partir du 16ème jour lors d'un arrêt maladie avec justificatif d'hospitalisation.

Subvention infatigables aux repos :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que Monsieur LETAILLEUR vient d'arrêter la présidence des Infatigables au repos après de nombreuses années de bénévolat. L'association lui ayant organisé un pot de départ il convient également de faire participer la commune. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association.

Subvention camp Lucky strike :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'une manifestation va avoir lieu pour le 80ème anniversaire du camp Lucky strike le 28 et 29 juin 2025. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de verser une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour l'organisation de cette manifestation. Cette dernière sera versée sous réserve de la présence d'un stand de la commune de Vittefleury et de ladite manifestation.

Réévaluation loyers :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le loyer de la boulangerie doit être réévalué comme chaque année. Il en est de même pour le logement au n° 9 les cygnes qui avait bénéficié de quelques travaux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de ne pas réévaluer les deux loyers pour 2025.

Convention @ctes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet.

Convention risque santé :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT.

Journées formation agents recenseurs :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le recensement de la population a eu lieu cette année en janvier et février. Une délibération a été prise le 13 décembre 2024 afin de recruter et rémunérer deux agents recenseurs. Il convient de la compléter afin de rémunérer également les journées de formation effectuées par les agents. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de fixer à 200 € les journées de formation pour chacun des agents recenseurs.

Echange parcellaire VOIMENT/COMMUNE :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de la lutte contre les inondations la commune a procédé à l'achat d'un terrain à Crosville pour la création d'une noue en herbe afin de lutter contre les coulées de boue et effondrement du talus dans le secteur dit de la cavée de Fécamp.

Il convient maintenant d'effectuer les échanges de parcelles avec les consorts VOIMENT à égalité de surface soit 4 466 m2.

- ZA 68 et ZA 69 au profit des consorts VOIMENT
- ZA 73 et ZA 74 au profit de la commune de Vittefleury

Accord à l'unanimité.

Croix classée du cimetière :

Monsieur le maire informe les membres du conseil que des travaux de restauration de la croix classée du cimetière sont nécessaires. Les membres du conseil, à l'unanimité acceptent les travaux de restauration de la croix et :

- approuvent le devis de 12 618,30 TTC
- chargent Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint d'entreprendre toutes démarches utiles permettant une prompte exécution des travaux.
- Et à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Comité des lettres :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil la parution d'un 1^{er} tome sur la commune de VITTEFLEUR réalisé en partenariat par monsieur Daniel Lefebvre et le Comité des Lettres. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de soutenir ce projet avec une précommande d'achat de livres à hauteur de 1 500 € au prix préférentiel de la parution et de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association pour soutenir le travail d'écriture et de recherches du comité des lettres et de son auteur.

Contrat feu d'artifice :

Monsieur le maire informe que le contrat triennal pour le feu d'artifice avec la société BREZAC arrive à son terme il convient de renouveler ce dernier pour la même période de 3 ans. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de retenir la proposition n° 2 soit un feu d'artifice équivalent au contrat précédent acceptant l'augmentation à 5650.00 € TTC le feu d'artifice.

Madame Séverine CRIBELIER quitte la séance

Annulation devis BARBAY :

Monsieur le maire informe que le devis fait par l'entreprise BARBAY d'un montant de 2 076 € TTC concernant la dalle pour le tri à Crosville n'est plus d'actualité car une réserve incendie va être créée. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'annulation du devis BARBAY N° 2023/465 signé le 11 avril 2024.

Annulation devis Eaux Normandie :

Monsieur le maire informe que des devis faits par l'entreprise EAUX DE NORMANDIE concernant les réserves incendie de la folie et du bois de la broche ne sont plus nécessaires en raison du montant excessif pour seulement le remplissage des cuves. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'annulation des devis d'un montant de 2 202.24 € pour le bois de la broche et 3 328.25 € pour la folie.

Annulation location salle :

Monsieur le maire informe les membres du conseil d'une réservation de salle pour le week-end du 10 mai 2025 avec l'émission du bordereau effectuée. Pour des raisons familiales cette manifestation est annulée. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'annulation du titre sans pénalité.

Numérotation rue dessous des bois :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'attribuer une numérotation pour un terrain situé rue du dessous des bois. Il est proposé de mettre le n° 1 bis rue du dessous des bois aux parcelles AE 319 et 321. Accord à l'unanimité.

Véhicule communal :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil la possibilité de remplacement du véhicule communal par un plus récent et de taille plus importante afin de correspondre aux besoins de l'agent en charge des travaux. Accord à l'unanimité.

Divers :

La seconde tranche de végétalisation du cimetière est en cours.

Les sacs translucides seront distribués après la réunion publique.

L'ossature bois est faite au niveau des sanitaires de la chapelle de Crosville.

Un projet a été présenté concernant la traversée de la Grande rue de l'entrée de la cité EDF jusqu'au feu pédagogique.

Tour de table :

Jean-Louis PROST revient sur Ludo&caux qui fonctionne mieux. Une meilleure communication des activités a fait venir plus de monde.

Dominique BATIER : va voir pour le contrôle du city stade.

Florian HAMEL : pose la question sur l'éclairage au niveau de l'église de Crosville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire

La secrétaire de séance